

Image not found or type unknown



Attestation de renoncer a declarer les frais reels

Par **itouni**, le **11/05/2012** à **17:50**

Bonjour, rnayant un projet de construction ,notre organisme de credit(credit foncier) nous demande une attestation sur l'honneur afin de renoncer a la deduction des frais reels sur notre feuille d'imposition.rnest ce legal, peuvent ils nous y obliger pour l'obtention de notre credit et si oui pourquoi , merci d'avance